



Fourniture RIB à un opérateur de téléphonie mobile

Par nivablanche, le 28/10/2015 à 11:47

Bonjour,

Artisans depuis 40 ans, nous avons vendu notre entreprise au mois de juillet 2013. Nous avons de contrats avec SFR qui couraient jusqu'en octobre 2015.

J'ai fait un courrier à SFR à la fin septembre leur demandant de bien vouloir basculer nos lignes sur du particulier puisque nous ne sommes plus en entreprise.

J'ai envoyé les documents demandés, mis à part un RIB (leur imprimé précise de l'envoyer Si l'on veut un prélèvement) car je ne souhaite pas de prélèvement.

Trois semaines plus tard j'ai reçu un courriel me précisant que mon dossier était incomplet car il manquait un RIB.

J'ai répondu par courrier que je ne souhaitais pas de prélèvement et que je n'avais aucune obligation à fournir un RIB.

Une semaine plus tard, nouveau courriel me demandant un RIB mon dossier étant incomplet, il ne pouvait être traité.

Ma question est donc : Est-ce une obligation de fournir un RIB?

Sincères salutations

M.J.MOREAU